CONDITIONS

DIX PIASTRES PAR AN, ou six mois et trois mois en proportion pas moins d'un an.

Aucun abonnement ne sera reçu, à moins que les arrérages ne soient payés, et à moins que celui qui voudra suspendre son abonnement, n'en ait fait connaître par lettre, par écrit au BUREAU DU CARREFOUR, quelque jours avant l'expiration du semestre courant.

Les avis se publient en ANGLAIS et en FRANÇAIS, et l'on n'en admet pas dans une seule langue. Le prix est d'une piastre pour DIX LIGNES, ou moins, pour chaque insertion, et la première en coûtant double.

Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, seront publiés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux qui auront envoyés.

On prend des abonnements à l'année, pour publier les avis, à des prix raisonnables.

Aucun abonnement pour la campagne ne sera reçu à moins qu'on n'indique quelqu'un en ville chargé de payer ledit abonnement. Les lettres adressées à l'Editeur doivent être affranchies; dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

POUR VICKSBURG, WANDERER,

Grand Gulf, Rodney, Natchez et les ports intermediaires.

Le bateau à vapeur bien connu WANDERER, capitaine C. S. Longcope, ayant une partie de son chargement engagée, et allant à plein fret pour les dits ports. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à L. S. WATERS & Co, No. 34, rue de la Nouvelle Levée.

N. B. Le Wanderer vient d'être nouvellement réparé.

1 septembre—

POUR MANDEVILLE, LEWISBURG ET BELOXI.

REGLEMENT POUR LE DEPART DU BATEAU-A-VAPEUR DELTA, Capitaine Mathews, Départ de Mandeville à la N. O.

Jour de départ p. Mandeville, Départ de Mandeville à la N. O.

Jeudi à 7 heures et 1-2 A. M. — Dimanche à 5 heures 1-2 A M.
Vendredi à 7 heures 1-2 A M. — Lundi à 5 heures
Samedi à 5 heures 1-2 P M. — Mardi à 5 heures A M. de Beloxi.
Dimanche à 7 heures 1-2 A M — Les autres jours de Mandeville à 5 heures P. M. 8 août
Mardi, à 7 heures 1-2 pour Beloxi, A. M.

DIRECTEMENT POUR MADISONVILLE.

Le bateau à vapeur BLACK HAWK, capitaine Hoffman, partira du chemin à coulisse tous les dimanches jusqu'à nouvel ordre, à 8 heures et demie du matin, et reviendra le même jour, il partira de Madisonville à 4 heures de Après-midi. Les passagers qui voudraient traverser le lac, auront à se rendre au chemin à coulisse, par les chars de 3 heures; adressez-vous au capitaine à bord, ou à BAGLEY & MERRITT, No. 27, rue du Camp.

10 juin—

POUR MADISONVILLE & COVINGTON.

Le bateau à vapeur BLACK HAWK, capitaine Hoffman, partira du chemin à coulisses, les lundis, mardis, mercredis et vendredis de chaque semaine, à midi, et reviendra les jours suivants, c'est-à-dire qu'il partira de Covington par la voie de Madisonville les mardis, jeudis et samedis à 6 heures du matin. Pour plus amples détails adressez-vous au capitaine à bord, ou à BAGLEY & MERRITT, No. 27, rue du Camp.

10 juin— WM. BAGLEY, président.

POUR MADISONVILLE, FONTAINEBLEAU ET MANDEVILLE.

Le bateau-à-vapeur BLACK HAWK commencera ses voyages de Madisonville, Fontainebleau et Mandeville, le Dimanche, 12 avril, et continuera tous les Dimanches, pendant toute la saison; il partira du chemin à coulisses à 8 heures et demie du matin, et repartira de Madisonville à 2 heures et demie, il s'arrêtera aux endroits sus-nommés.

Les passagers voudront bien se rendre au lac par le char de 8 heures, les bateaux devant partir immédiatement après qu'il sera arrivé. Pour plus amples renseignements s'adresser à WELLS & BAGLEY.

10 avril— Rue du Camp no. 27.

POUR PASCAGOULA.

Le bateau à vapeur WABASH, capitaine Walker, partira pour le port ci-dessus, touchant aux Baies du St. Louis, de Bélozi, et à tous les débarquements intermédiaires, et quittera le chemin à coulisses tous les mercredis matin à 9 heures, et les samedis, à 4 heures de l'après-midi; il reviendra tous les mardis et jeudis au soir. Pour fret ou passage, ayant de bons commodements, s'adresser à bord, ou à

6 août—6m J. B. BYRNE.

POUR TAMPICO.

Le brick méxicain, bien connu, GENERAL SANTA-ANNA, capt. Vanstaveren, ayant une partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour le reste du fret ou passage, s'adresser à

8 oct M. S. CUCULLU, LAPEYRE & CO.

POUR VERACRUZ ou MATAMORES.

La goelette mexicaine TITAN, capitaine Caceres, partira pour Véracruz ou Matamores, comme le fixé se présentera; il a la moitié de son chargement offert pour un de ces ports ci-dessus. Pour balance, s'adresser à

8 oct J. PRATS & FILS.

POUR LE HAVRE.

Le navire AI HELEN MAR, capitaine B. Cook, est en chargement pour le dit port, et partira sous peu. Pour fret de 300 balles ou passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à

3 oct A GUERTIER & BOUTIN.

POUR LA HAVANE.

Le brick espagnol fin voilier EMILIO, capit. Brust, ayant la moitié de son chargement engagée, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à J. PRATS & FILS, rue Ste. Anne, No. 52

23 sept

POUR LA MOBILE.

La goelette MATHILDE, capitaine F. Feriet, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, au Bassin. 29 sept

A LOUER.—Une MAISON à un étage, très commode, située au No. 111, rue de l'Hôpital. S'adresser à M. DEL ACEBO, No. 86, rue Ste. Anne.

8 oct

A LOUER.—Un beau et grand magasin, de cent pieds carré-situé à l'encoignure des rues des Magasins et Notre Dame, ayant neuf grandes portes faisant face aux dites rues. Pour plus amples informations, s'adresser à M. DEL ACEBO, No. 86, rue St. Louis

8 oct

A LOUER—Une Maison particulière, située sur le magasin 43, rue de Chartres. S'adresser à A. G. COCHRANE.

8 oct

A LOUER—Tous le haut de la maison et les bâtiments extérieurs, appartenant à Mr. P. A. Duplachaise, à l'encoignure des rues Chartres et Conti. On peut en donner possession immédiatement, s'adresser à CARLILE POLLOCK, rue Royale, No. 103

3 oct—6

UNE famille respectable prendrait en pension six à huit pensionnaires bien recommandés. On y parle indistinctement les deux langues, française et anglaise: s'adresser au No. 296, Rue Royale. 8 oct—6

16 CAISSES et 1000 pièces Nankins bleus, récemment reçus, et à vendre par HARRISON, BROWN & Co, 117, rue Royale.

8 oct

LES soussignés ont reçu par le brick Recina, de Tabasco, et offrent à vendre: 100 tonneaux de Bois de Campêche; 200 de Fustet.

8 oct A. QUERTIER & BOUTIN.

SUCRE de première qualité.—19 boucaude de Sucre de première qualité, en magasin, à vendre par DUCROS & MORPHY.

8 oct

UN grand assortiment de marchandises sèches, propres au marché mexicain, en débarquement du navire Gloriathian, de Liverpool, et à vendre par G. VANCE, No. 51, rue de la Douane.

8 oct

Entrepot de Charbon, No. 158, rue Toulouse.

CHARBON—10,000 barils Charbon de pierre Kendal, Liverpool et d'Ecosse, première qualité. Aussi, charbon de forge. S'adresser à l'adresse ci-dessus.

8 oct W E & R MURPHY.

E. J. POESTALL & Co., ont reçu par le navire Bolivar, du Havre, les marchandises suivantes choisies exprès pour le marché mexicain, et qu'ils ont en vente:

12 balles de mousselines imprimées; 15 do imprimées,
1 boite de mouchoirs de Foulard;
1 boite de Rubans; 1 do. de Lacets;
15 do. de Bretelles de 5 fils;
250 do. de Gros de ménages;
5 do. de Gainghams;
3 do. de Guingham imprimés.

5 juin— rue Royale

A VENDRE par le soussigné, en débarquement de la goelette Eclipse, venant d'Omoa, 300 cuirsey Cuirs secs, 50 balles de Copaseille.

JULES LE BLANC,

6 oct rue Royale, No. 103

MASTIC—En débarquement, des navires Hogarth et Grand Turc, à vendre par les soussignés:

50 jeux de selles couvertes en peau de cheval et de veau marin;
250 douzaines Boîtes de première qualité;
20 douzaines de Bouteilles.

WILLIAM HOLMES & CO, No. 92, rue de la Levée.

6 oct

ASSOCIATION CONSOLIDÉE,

Nouvelle-Orléans, le 5 octobre 1834.

CETTE institution achète des Traites sur New-York, à 60 jours de vue, à 1 pour cent d'escompte.

6 oct 691 J. MILTENBERGER, caissier.

LABORDE Frères, Selliers, Carrossiers, rue de Chartres No. 81, ont l'honneur d'informer leurs pratiques et le public en général, qu'ils viennent de recevoir un assortiment de Paris par la voie de Mobile, consistant: leur état; tilburys, selles à dos, Bassarde, demi bassarde, de plusieurs sortes, de anglaises, Bridon à la bassarde à Trensés, de anglaises, &c. &c., Harnais pour voitures, Fouets en tout genre. Enfin tout ce qui concerne la Sellerie, Carosserie, le tout a été confectionné dans les premiers établissements de Paris.

Ils se chargent comme par le passé de recommoder de voitures, cabriolets, selles &c.

Ils osent espérer, par leur zèle, mériter de plus en plus le patronage de ceux qui les ont honoré de leur confiance. 4 oct—6 LABORDE FRERES.

AVIS.

VENANT de former un nouvel établissement de Pharmacie et Droguerie à l'encoignure des rues Bourbon et Douane, le soussigné prie les personnes qui avaient bien voulu l'honorer de leur confiance de continuer à le favoriser de leur patronage.

Elles trouveront constamment chez lui de bons médicamens et à des prix très modérés.

22 sept—15 L. GAMOTIS, Pharmacien

SECGLAN, *Coiffeur*, arrivant de Paris, a l'honneur de prévenir les dames et messieurs de cette ville qu'il vient d'ouvrir un magasin concernant son état, rue de Chartres entre Toulouse et St. Pierre, près la Place d'Armes, au No. 185, où il confectionnera toutes sortes de postiches, dans le genre le plus nouveau, tels que perruques pour dames et pour hommes; pour dames, soit à la Ninon ou cache folie, avec de longs cheveux, tours à bandeaux, dans tous les genres; des frisettes et nates de toute les nuances, à un prix très modéré.

Il rasera et taillera les cheveux dans n'importe qu'elle genre qu'on puisse lui demander, avec toute la propreté qu'on peut exiger de son état. Il espère que le public voudra bien l'encourager. 22 sept—15

$10 DE RECOMPENSE.

Parti marron de chez le soussigné, le 1er. courant, le nègre NELSON, âgé de 27 ans, taille de 5 pieds 10 pouces, ayant une cicatrice au sourcil de l'œil gauche, et une autre au bout de la joue près du nez. Ledit esclave a été dernièrement acheté de M. Bishop, et appartenait ci-devant à M. Benrose. Comme il a emporté beaucoup de linge, il serait difficile de dire les vêtemens qu'il porte. Les capitaines de navires et bateaux à vapeur sont prévenus de ne pas le recevoir à leur bord, sous peine d'être poursuivis.

8 oct—— Y. M'DANIEL.

$25 DE RECOMPENSE.

A celui qui conduira chez les soussignés, ou logera dans une des prisons de l'Etat de la Louisiane, le mulâtre nommé PHILEMON, taille de 5 pieds 5 à 6 pouces, se faisant passer pour libre; couleur brune, cheveux crépus et une marque sur l'œil gauche, un peu au-dessous du sil; il est créole du pays, parlant passablement l'anglais, maçon ayant fait son apprentissage chez M. John Mitchell.

Le public est prévenu de ne pas lui donner asyle sous les peines portées par la loi. Les capitaines de navires et bateaux à vapeur sont prévenus de ne pas le recevoir à leur bord sous peine d'être poursuivis selon la rigueur des lois. AN. JONAU, rue du Canal, No. 102, ou à SOIZE DOCQUEMINE, rue St. Philippe, salle Washington.

8 oct—6

$15 DE RECOMPENSE.

Parti marron dimanche soir, 27 du courant, de la goelette Delphan, capitaine Edward Sanctier, le griffe nommé WASHINGTON, de la taille de 5 pieds 5 à 6 pouces, et âgé de 19 ans. Il a la bouche grande, le teint beau. Il est aisé à reconnaître par une cicatrice de 4 pouces de long, qu'il a sur la poitrine.

Le jour de sa fuite il avait sur lui une chemise de coton blanc, des pantalons de cotonnade bleue; il a été acheté de Robert Wright au mois de mai dernier; il a de la peine à parler, et ne parle que l'anglais.

La récompense ci-dessus sera donnée à toute personne qui arrêtera ledit griffe et le mettra dans une prison de cet état.

Les capitaines de navires, de bateaux à vapeur &c., sont prévenus de ne pas recevoir ledit griffe à leur bord sous les peines portées par la loi.

W. E. & R. MURPHY, No. 132, rue du Bassin, entre les rues Toulouse et St. Louis. 1 oct—7

Vingt-cinq piastres de récompense

SERONT données pour l'arrestation en ville, ou cinquante piastres, si on arrête hors de l'Etat, le mulâtre HENRY, âgé d'environ 23 ou 24 ans, taille de six pieds, parlant très-fort et bégayant lorsqu'il parle; c'est un esclave de bonne mine. Il portait, lors de son départ, une veste d'un vert foncé, un gilet blanc et un pantalon blanc à raies, mais il est probable qu'il a pu changer de vêtemens, attendu qu'il a emporté du linge. On présume qu'il cherchera à s'embarquer sur un navire ou un bâteau à vapeur, car il a eu, il y a quelques jours, un billet pour chercher à se louer. La récompense susdite sera donnée à celui qui le logera à la geole, ou le ramènera au soussigné, rue du Canal, No. 81, qui paiera tous les frais.

22 sept—13 JOHN PRENDERGAST.

PARTIE marronne dimanche 6 juillet, une mulâtresse nommée MARIA, d'environ 4 pieds 3 pouces de haut, ayant les yeux un peu enfoncés dans la tête, et la démarche légère, venue depuis peu du Natchez, âgée d'environ 23 ans, et parlant l'anglais. La récompense ci-dessus sera payée à quiconque l'amènera au soussigné, ou la mettra dans une prison d'où il pourra la retirer. ROBERT FARR,

1 août— No. 17, rue de la Commune.

Bureau de la Compagnie des Architectes du 8me. District, pour la ville de la Nelle Orléans.

ON recevra au bureau de cette compagnie jusqu'au 1er. novembre prochain, des propositions pour la construction de trois maisons basses en briques, sur un terrain formant l'encoignure des rues St. Philippe et du Marais, et mesurant 60 pieds de face à la dite rue St. Philippe, sur 120 pieds de profondeur, et face à la rue des Marais.

Pour renseignemens, s'adresser au soussigné ou de la compagnie. Par ordre de la Direction,

8 oct FLEURY GENERELLY, sect.

LES Personnes qui ont acheté des terrains à Mandeville, à la vente publique de février dernier, et qui ont signé leurs actes, sont prévenues que les copies de leurs ventes ont été enregistrées à la paroisse St Tammany, et que les dites copies sont maintenant au greffe de Mr Félix de Armas.

Celles qui n'ont pas signé leurs actes, sont prévenues que si d'ici à la fin de ce mois, elles ne les ont signées et accomplies la condition de l'adjudication, les terrains qui leur ont été adjugés, seront vendus pour leurs compte et risques, après les formalités d'usage.

Nouvelle Orléans, 3 Octobre 1834.

6 oct B MARIGNY.

M. P. MARIGNY, pour la comodité de ses affiliés madame C. D. Marigny, ou lui seul, n'est nullement devoir devait, et que séparé de corps et de biens avec la dite dame C. D. Marigny, elle n'a plus rien à lui réclamer, et que de plus il ne reste sur ses propriétés qu'une hypothèque de huit mille trois cents piastres et 20 cents payable à la dite dame C. D. Di Marigny, à 1, 2, 3 et 4 ans.

3 sept—15 PROSPER MARIGNY.

AVIS de Société—Les soussignés ont formé depuis le 1er. de ce mois, une société sous la raison de *Henry, Latapie & Co* pour la vente en gros et en détail des Comestibles en général. Ils sollicitent respectueusement le patronage du public et de leurs amis.

E. M. HENRY. S. LATAPIE. J. CURIEL.

23 sept—15

A VENDRE par le soussigné:

Listones et Rebecillos, Parfumeries en malles;
Perles en verres;
Vin rouge de St. Emilion fin, en demi barrique;
Vin de Champagne, de Chablis, de Médoc;
Ratafia de Grenoble;
Vinaigre blanc en demi barrique;
Eau de Vie vieille en demi pipes;
2 Canons en bronze de 3.

JULES LE BLANC, rue Royale, No. 103.

29 sept

FOINS 400 balles de Foin, à vendre par JULES LE BLANC, rue Royale, No. 103

29 sept

24 TONNEAUX Bois de Campêche, à vendre par JULES LE BLANC, rue Royale, No. 103

29 sept

EAU DE VIE, Marchandises du Pays, &c.—100 barillets d'Eau de Vie d'Espagne; 90 balles de Toiles fortes et brunes; 100 boites de Blanc de Baleine de New-Bedford, à vendre par WILLIAM G. HEWES, No. 66, rue du Camp.

22 sept

100 BALLES Couvertures de 3 à 12 points, de la manufacture de Grenier et autres, à vendre par T. NICOLET & CO, rue Toulouse. No 30.

26 sept

TRAITES sur France, à vendre rue de l'Esplanade, au consulat de France. 8 août

---

COLLEGE MEDICAL DE LA LOUISIANE.—Extrait des minutes.

On vient de recevoir la lettre de résignation suivante de E. B. Smith, M. D.

NELLE-ORLEANS, 2 Octobre 1834.

A la Faculté du Collège Médical de la Louisiane.

Messieurs—Je ne puis qu'extrêmement affecté de la mort d'un de mes proches parens auquel je suis fortement attaché. Une si grande affliction me met dans l'impossibilité de garder la chaire de professeur de la Faculté de Collège Médical de la Louisiane, dont vous m'avez honoré, vous ne serez donc pas étonné que je vous envoie aujourd'hui ma démission.

Messieurs, je vous prie de croire que malgré cette démission je serai toujours vivement intéressé à la création et aux progrès de votre institution, basée sur l'utilité publique. Soutenue comme elle l'est par des hommes de talens supérieurs elle doit réussir; elle élèvera notre profession dans l'esprit du peuple, récompensera ses fondateurs, et honorera notre pays. S'il est possible à un individu de contribuer à la réputation et à la prospérité de votre faculté sans en faire partie, mon cœur me dit que je ne négligerai rien pour vous donner cette satisfaction, et que je persévererai dans les sentimens.

Mes jours, je suis avec la plus haute estime et le plus profond respect,

Votre très-humble et obéissant serviteur.

EDWIN B. SMITH, M. D.

C'est pourquoi, il a été unanimement résolu que la faculté accepte la démission de E. B. Smith M. D. et que le secrétaire écrira au docteur Smith, pour lui faire connaître le regret que sa démission inspire à la faculté, et la part qu'elle prend au malheur qui l'a occasionné.

Sur motion, il a été résolu que la société élira un professeur de Matéria Médica. En conséquence le docteur Barton a été élu à l'unanimité.

Sur motion, il a été résolu que l'extrait ci-dessus tiré des minutes sera publié, et que le nom du docteur Barton figurera sur la liste des professeurs, en qualité de professeur de la matière médicale.

Par ordre de la Faculté.

8 oct—2 J. M. MACKIE, M. D.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de paroisse, pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans.—No. 7729—Young McDaniel es. ses créanciers—La cession des biens du pétitionnaire au profit de ses créanciers étant acceptée par la cour, il est ordonné qu'une assemblée des créanciers dudit insolvable ait lieu en pleine cour, samedi 18 octobre prochain, pour y délibérer sur les affaires du pétitionnaire, et que pendant ce temps la toutes les poursuites dirigées contre sa personne et ses biens soient suspendues. Par ordre de la Cour,

Bureau du Greffier, le 23 sept. 1834. A. PITOT, gref.

24 sept—11,3po

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de paroisse, pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans—30 septembre 1834—No. 7737—Andrew Brady contre ses créanciers—La cession des biens du pétitionnaire ayant été acceptée par la cour, pour le bénéfice de ses créanciers, il est ordonné par la cour qu'une assemblée des dits créanciers ait lieu le jeudi 25 octobre, en pleine cour, à 10 heures du matin, pour y délibérer sur les affaires du pétitionnaire, et les raisons pour lesquelles la demande du pétitionnaire ne serait pas accordée, et en attendant toutes poursuites contre sa personne et ses biens sont suspendues. Par ordre de la cour,

Bureau du Greffier, 30 sembre 1834.

3 oct—2po P A GUYOL, dép. greffier

COUR DE DISTRICT, Mercredi, 17 septembre 1834—*A L Boisure* contre *ses créanciers*—Sur motion de M. Félix Grima, avocat pour la Banque d'Etat de la Louisiane, et de D. Seghers, avocat de E. Caraby, Joseph Abat et Philip Guesnon, créanciers privilégiés et hypothécaires de l'insolvable, il est ordonné par la cour, qu'une assemblée des créanciers dudit insolvable ait lieu en l'étude de M. Louis Férand, notaire public, le lundi, 20ème jour d'octobre, à 10 heures du matin, à l'effet de nommer un syndic en des syndics en place de Toussaint Mossy, un des syndics déjà nommés et qui a résigné son syndicat, et pour y délibérer sur la manière de vendre les propriétés abandonnées et les conditions de la vente, ainsi que d'autres affaires relatives à l'insolvable.

Extrait des minutes.

19 sept J. L. LEWIS, greffier

AVIS.

ATTENDU que Joseph Le Carpentier s'est adressé à moi pour faire annuler un cautionnement de huit mille piastres souscrit par lui, le 29 d'Octobre 1829, comme encanteur, pour la ville et paroisse d'Orléans.

Avis est donné à toutes personnes y intéressées de déduire par écrit, au bureau du Secrétaire d'Etat, dans quatre vingt dix jours après la dernière publication du présent avis, les raisons pour lesquelles ledit cautionnement ne serait pas annulé, ainsi que l'hypothèque en résultant.

Donné sous ma main et sous le sceau de l'Etat à la Nouvelle-Orléans, ce jour 30 Août 1834, et la 58ème. année de l'Indépendance des Etats-Unis.

(L. S.) Signé A. B. ROMAN.

Par le Gouverneur, Signé G. EUSTIS, Secrétaire d'Etat.

26 sept—30

GRAINES DE JARDINAGE FRAICHE

du magasin de Graines de Jardinage de De la Récolte de 1834. WILLIAM SMITH, Rue de la Douane, No. 85.

LE soussigné prend la liberté d'informer ses pratiques, et les personnes qui s'occupent de jardinage, qu'il vient de recevoir par le navire Alabama; arrivé hier de New-York, un envoi de GRAINES DE JARDINAGE, de la récolte de 1834.

Cet assortiment est général, et consiste en:

Gros choux pommés tardifs;
Do. d'York hâtifs;
Do. Hollandais et de Philadelphie;
Carottes, longues et courtes, hâtives;
Betteraves rouges, do;
Radis, do. do;
Poireaux, Oignons, Navets de différentes qualités, beau Cellari blanc, Moutarde blanche en jaune, Laitues assorties, Epinards, Persil, petits Pois, &c.

Les marchands de la campagne qui voudront donner des ordres, seront servis à souhait.

Les habitans sont invités à envoyer leurs ordres, afin de s'assurer des graines qu'ils peuvent désirer. S'adresser à WM. SMITH, au Magasin de Graines.

10 oct

DISSOLUTION DE SOCIETE—La société de John Hall & Co., est à dater de ce jour, dissoute d'un consentement mutuel; toutes les personnes qui ont des réclamations à faire contre l'ancienne société de Hall, Hopkins & Co., ou de John Hall & Co., sont priées de les présenter à John Hall, aux Nos. 17 et 18, Nouvelle Levée, et toutes celles qui doivent à l'une ou l'autre société; sont également invitées de venir immédiatement régler leurs comptes. Le nom de John Hall & Co., ne sera seulement que pour liquidation des affaires.

Nouvelle-Orléans, 18 sept. 1834.

JOHN HALL, JAMES PUECH, JOHN D. BEIN.

19 sept—30

LA SOCIETE de Puech & Bein, est, à dater de ce jour, dissoute d'un commun accord, ayant vendu leur fond entier de quincaillerie et de fournitures de navires à Messrs. J. Hall, Walker & Walton, qui continueront la direction de ces affaires dans toutes ses branches aux Nos. 17 et 18, rue de la Nouvelle-Levée. Nous sollicitons la continuation du patronage, qui nous a déjà ci-devant accordé par nos amis, et les habitués du magasin ci-dessus. Le nom de la société, ne sera seulement employé que pour la liquidation des affaires.

Nouvelle-Orléans, 18 sept. 1834.

JAMES PUECH, JOHN D. BEIN.

19 sept—30

LES SOUSSIGNES ayant formé une société et acheté le Fond entier du Magasin de MM. Puech & Bein, continueront les affaires, pour la vente en gros et en détail, des quincailleries américaines et européennes, ainsi que toutes les branches; sous la raison de J. Hall, Walker & Walton, aux nouveaux magasins Nos. 17 et 18, rue de la Nouvelle-Levée. Ils sollicitent respectueusement le patronage que le public a accordé à l'ancienne maison.

Nouvelle-Orléans, 18 sept. 1834.

JOHN HALL. E. B. WALKER, Jr.; Jos. G. WALTON.

Par son chargé d'affaire *John S. Walton.*

19 sept—30

Reçu par les derniers arrivages de France, voie de New-York, et à vendre chez le soussigné:

Pâtés de foie d'oie de Strasbourg;
Do. de Lièvres; Perdeaux sur truffes;
Poulets, Perdrix, Allouettes, do.
Fromage de Gruyère;
Saucissons;
Sirop et Jus de Groseille;
Truffes pures de Cahors, et une quantité d'autres articles. J. E. LOREILHE, encoig. Royale et Douane.

17 sept

COUVERTES FRANCAISES—13 balles couvertes de 3 points, de Montpelier, en débarquement du brick Actif, à vendre par A. QUERTIER & BOUTIN.

8 sept

WHISKEY & JAMBONS.

850 BARILS de Whiskey rectifié; 25 tonneaux de Jambons et épaules; reques et à vendre par ORAIN & MIGNON, No. 7, Nouvelle-Levée.

16 août

LES soussignés offrent à vendre les articles suivants:

300 barils Mess Pork, inspectés,
400 barillets Graisse en feuille,
75 dito Beurre,
50 barils Whiskey rectifié,
50 dito Genièvre, (double ancre,)
150 caisses de Chandelles, marque supérieure,
130 dito de Savon du Nord.

HENRY, LATAPIE & Co, rue de la Vieille Levée. No: 3

23 sept—1

PIERRES A FAYER et à rigolles, à vendre par P. J. TRICOU, rue St. Louis.

1 sept

VENTES PAR LE SHERIFF.

COUR DE DISTRICT.—*Adams & Andrews contre Stephen K. Bayne*—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé, il sera vendu à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, dans cette ville, Samedi, 8 Novembre prochain, à une heure après-midi, la propriété mentionnée dans ledit ordre de saisie et de vente décrite comme il suit, savoir: tout et un lot de Terre situé dans le faubg. Annonciation, formant l'encoignure des rues Magazine, Pétault et Hubard, composé de trois fois désignés sous les numéros cinq, six, sept dans l'plat No. quarante six du plan original dudit faubourg, dressé par Barthélemy Lafon, le 15 Mai, 1807, (mesure plus ou moins grande) avec les bâtisses et les améliorations qui s'y trouvent, tous droits et privilèges qui leur appartiennent d'une manière quelconque.

Conditions—Comptant.

6 octobre G. W. MORGAN, Shérif.

Abner Robinson contre Marie Thérèze Smith f. c. l.

EN vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé, il sera vendu à la Nouvelle-Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, dans cette ville, lundi 10 novembre prochain, à 1 heure après midi,

Un mulâtre nommé Billy ou William, âgé d'environ 22 ans, saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions: comptant.

6 oct G W MORGAN, shérif

COUR DE PAROISSE—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé, il sera vendu à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues Chartres et Saint Louis, dans cette ville, samedi, 8 novembre prochain, à 1 heure après-midi,

La mulâtresse esclave nommée Milly, autrement Mildrid, âgée d'environ 18 ans, saisie à la poursuite de la veuve J. P. M. Harang, administratrice &c.

Conditions: comptant.

6 oct G W MORGAN, shérif

COUR DE DISTRICT—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé, il sera vendu à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues Chartres et Saint Louis, dans cette ville, lundi 10 novembre prochain, à une heure après midi, la propriété mentionnée dans ledit ordre de saisie et de vente, et décrite comme il suit, savoir:

La propriété située dans le faubourg Clouet, près de cette ville, et connue sous le nom de Frenchy, et composée d'un lot de terre avec les bâtisses qui s'y trouvent, faisant face au fleuve, et mesurant 50 pieds de face sur la Grande Route, sur une profondeur de 132 pieds de la Grande Route où cette profondeur commence, allant en s'élargissant jusqu'aux rues Louisa et Piety; dans lequel endroit ce lot a 236 pds. 8 pouces de large d'une rue à l'autre; et 160 pieds de profondeur; le tout à la mesure anglaise; il est borné par la propriété de Charles Carroll, et il est saisi à la poursuite de Manuel Andry.

Conditions: Comptant.

6 oct G W MORGAN, shérif

COUR DE PAROISSE.—En vertu d'un ordre de *fieri facias à moi adressé*, il sera vendu à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, dans cette ville, Mercredi, 5 Novembre prochain, à une heure après-midi; 4 Lots de Terre situés dans le faubourg Montreuil de cette ville, désignés par les numéros 1, 2, 3 et 4, dans l'plat No. 12, d'après un plan dudit faubourg dressé par Jos. Pilié, voyer de la ville, le 16 Juin 1831, et déposé au bureau d'Octave de Armas, notaire public.

Lesdits quatre lots de Terre formant ensemble l'plat No. 12, compris entre les rues de la Promenade, des Bons Enfans, Morales et Désiré.

Un Lot de Terre désigné par le No. 12, dans l'plat No. 2, situé dans le faubourg Washington de cette ville, dans la rue Moreau; entre les rues St. Ferdinand et Delphine, ayant (mesure américaine) quarante six pieds huit pouces de face à la rue Moreau, sur une profondeur de cent cinquante huit pieds, comme on peut le voir par le plan d'une partie dudit faubourg Washington, dressé par Jos. Pilié, voyer de la ville, à la date du premier Juin 1831, déposé à l'étude de Charles Janin, alors notaire public, par un acte daté du 10 du même mois de Juin, ensemble les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent; saisis à la poursuite de E. & A. Soulié. Conditions: Comptant. 3 oct G. W. MORGAN, Shérif.

DANS LA COUR DE DISTRICT—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé, il sera vendu à la Nouvelle-Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, en cette ville, le lundi 3 novembre prochain, à 1 heure après-midi,

Deux nègres savoir: Washington et Alexis, saisis à la poursuite de Isaac Franklin. Conditions: comptant.

3 oct G W MORGAN, shérif

DANS LA COUR DE PAROISSE—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé, il sera vendu au bureau du shérif, No. 1, rue Condé, le lundi, 13 octobre courant, à 4 heures de l'après midi,

Un Piano Forte, saisi à la poursuite de E. Johns & co.

Cette crière étant la seconde et dernière, le dit piano sera définitivement vendu au plus haut et dernier enchérisseur, pour le prix qui sera offert à 12 mois de terme, l'acquéreur fournissant ses billets avec suffisante sécurité portant 5 pour cent d'intérêt, du jour de la vente.

3 oct G W MORGAN, shérif

Marie Anne Dragon, femme d'André Dimitry vs. André Dimitry son mari.

DANS LA COUR DE PAROISSE—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé, il sera vendu à la Nouvelle-Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, en cette ville, le mardi 4 novembre prochain, à 1 heure après midi,

Un Lot de Terre dans le faubourg Franklin, désigné par le No. 7, dans l'plat 6, ayant environ 56 pieds 7 pouces face à la rue d'Espagne, sur environ 120 pieds de profondeur sur la rue Morales, mesure française.

Deux Lots de Terres situés dans le faubourg Franklin, Nos. 13 et 14, dans l'plat No. 55, ayant chaque, environ 40 pieds (mesure anglaise) sur la rue Marigny, entre St. Jean et St. André, et 120 pieds de profondeur.

Et la négresse Phoebe, âgée d'environ 40 ans, saisie dans l'affaire ci-dessus. Conditions: comptant.

3 oct G W MORGAN, shérif

COUR DE PAROISSE.—*Lucien Guillaume Hilligberg* contre *Philip Augustus Hamblet.*—En vertu d'un ordre de saisie et de vente, à moi adressé, il sera vendu à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, en cette ville, le Samedi, 18 Octobre, à une heure de l'après-midi, la propriété décrite dans ledit ordre de saisie et de vente, comme suit, savoir:—

Un certain Lot de Terre appartenant au défendeur, situé derrière la ville et désigné par le No: 77, dans le bloc No. 6, sur le plan dressé le 12 de Mai 1819, par Joseph Pilié, voyer de la ville, et déposé en l'étude de feu Michel de Armas, notaire public, par un acte en date du 16 Juin 1819. Ledit lot de Terre étant d'une forme irrégulière et mesurant cinquante pieds de face à la rue des Communes, soixante dix pieds 4 pouces de face à la rue du Cirque, quarante huit pieds 6 pouces de face à la rue des Remparts, cinquante six pieds 6 pouces le long du terrain No. 78, et cent quatre pieds le long du terrain No. 76; le tout mesure française.

Cette crière étant la seconde et dernière, ladite propriété sera définitivement vendue au plus offrant et dernier enchérisseur, pour le prix qui sera offert, à douze mois de terme; l'acquéreur fournissant ses billets avec suffisante sécurité, portant dix pour cent d'intérêt, et hypothèque spéciale sur la propriété vendue, jusqu'à parfait paiement.

1er. octobre G. W. MORGAN, Shérif.

C. Maurice vs. George West.

DANS LA COUR DE PAROISSE—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé, il sera vendu à la Nouvelle-Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, dans cette ville, le samedi, 18 oct. à 1 heure après midi,

Une négresse esclave nommée Rachel, âgée d'environ 24 ans, saisie dans l'affaire ci-dessus.

Cette crière étant la seconde et dernière, ladite esclave sera définitivement adjugée au plus haut et dernier enchérisseur, pour le prix qui sera offert, à 12 mois de crédit, l'acquéreur fournissant ses billets avec suffisante sécurité et hypothèque sur l'esclave jusqu'à parfait paiement.

1 oct G. W. MORGAN, shérit

COUR DE PAROISSE—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé, il sera exposé en vente à la Nouvelle-Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, en cette ville, le samedi, 18 octobre prochain, à une heure,

Un nègre nommé Charles, âgé d'environ 28 ans, saisi à la poursuite de Léon Comeralle.

17 sept G W MORGAN, shérif

Joseph Jolly vs. J. Medica.

COUR DE PAROISSE—En vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé, il sera vendu à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, de cette ville, le lundi, 27 octobre prochain, à 1 heure après-midi.

Un Lot de Terre avec les bâtisses qui s'y trouvent, à l'encoignure des rues Crape et Louisa, faubourg Clouet, ayant 40 pieds de face, sur 120 pieds de profondeur, saisi dans l'affaire ci-dessus. Conditions: comptant.

26 sept G. W. MORGAN, shérif

COUR DE PAROISSE.—*Eulalie Mandeville* contre *Jacques Louis Prévost.*—En vertu d'un ordre de saisie et de vente, à moi adressé, il sera vendu à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, en cette ville, le Lundi 27ème. jour d'Octobre prochain, une heure de l'après-midi,

UN LOT DE TERRE situé en cette ville, sur l'emplacement où se trouvait autrefois fort St. Charles, mesurant soixante quatre pieds de face à la rue des Champs Elysées, sur cent-six pieds de profondeur, ensemble avec les édifices et améliorations qui s'y trouvent; lequel lot de terre est composé de deux terrains mesurant chacun trente deux pieds de face sur cent-six pieds six pouces de profondeur, désignés par les Nos. huit et